

La collaboration entre prêtres, diacres et laïcs dans le cadre de la célébration de l'Eucharistie

Chers Frères dans la prêtrise et la diaconie,
Chères Sœurs, chers Frères dans la pastorale,

Les rapides changements dans la société que nous ressentons tous touchent aussi l'Eglise. Les catholiques pratiquent aujourd'hui leur foi différemment qu'il y a encore quelques décennies. Les jeunes prêtres sont devenus rares, le nombre de théologiennes et théologiens laïques recule également. Dans beaucoup d'endroits, les structures pastorales traditionnelles ne répondent plus aux exigences de notre temps. Les diocèses relèvent ces défis et adaptent leurs structures pastorales, ce qui peut engendrer peur et insécurité chez de nombreux fidèles et agents pastoraux laïcs. Nous désirons, par le présent message, vous orienter et apporter notre soutien sur deux points que nous trouvons particulièrement importants et prioritaires : la célébration de l'Eucharistie et la collaboration entre prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs.

On nous pose souvent à nous, évêques, des questions sur la Messe et sur la façon de la célébrer. Les gens sentent à l'évidence que la Messe est fondamentale. En effet, ce qui compte, en premier lieu, dans l'Eglise est la présence réelle du Christ. Nous allons à sa rencontre, nous l'annonçons Lui (et non nous-mêmes), car il est vrai Dieu qui se fait Homme. Et il reste présent parmi ses amis et amies surtout par l'Eucharistie. Il est extrêmement important que nous nous remettions régulièrement ce cadeau à l'esprit et que nous en vivions.

L'Eglise catholique croit que ce qui était pain et vin cesse d'être pain et vin lors de la célébration de la Messe: ils deviennent et demeurent corps et sang du Christ. Nous prenons ainsi au sens littéral les étonnantes paroles du Christ : « Ceci est mon corps Ceci est mon sang. » Effectivement, ce sont des paroles surprenantes, mais le christianisme ne nous intéresserait pas s'il ne provoquait l'étonnement. Ces paroles doivent surtout nous étonner nous, prêtres : avons-nous vraiment reçu nous-mêmes la capacité de transformer du pain et du vin en corps et sang du Christ ? Non, nous n'en sommes pas capables par nous-mêmes et c'est pourquoi il faut un don de Dieu : le sacrement de l'ordre. Il est conféré par les évêques, successeurs des apôtres qui, de leur côté, ont reçu cette grâce pour la transmettre. Lorsqu'un homme reçoit ce sacrement et donc qu'il est ordonné prêtre, il lui est possible de réaliser quelque chose qui le dépasse complètement : il peut dès ce moment prêter sa bouche (et toute sa vie) au Christ et dire en son nom : « Ceci est mon corps » ou « Tes péchés te sont pardonnés ». Aucun prêtre ne peut remplir cette fonction seulement parce qu'il serait parfait. D'une

part, nous savons que nous ne le sommes pas et, d'autre part, ce que nous faisons en tant que prêtres nous dépasse infiniment ! Même en étant mille fois meilleurs, nous aurions toujours besoin de l'ordination. Ce que nous donnons ne vient pas de nous et ce n'est pas non plus pour nous que les gens viennent à l'église : c'est le Christ qui se donne à nous dans l'Eucharistie !

Jésus est présent dans l'Eucharistie et reste présent parmi ses amis et ses amies avec son corps ressuscité, discret, caché dans les dons du pain et du vin pour que nous vivions de lui. Ceci est le cœur de la vie de l'Eglise, son trésor véritable ! Toute la vie de l'Eglise tourne autour de cette perle à laquelle nous, prêtres, prêtons notre voix et consacrons notre vie.

Si la pastorale et la catéchèse étaient, il y a cinquante ans, l'affaire presque exclusive des prêtres et des religieuses, elles sont aujourd'hui confiées de plus en plus et surtout à des diacres et des agents pastoraux laïcs. C'est une évolution encourageante qui permet à beaucoup de charismes différents et complémentaires de donner le témoignage d'un seul corps constitué de multiples membres (cf. 1 Cor 12, 1-11 et LG 7). Nous, évêques, en sommes reconnaissants et apprécions les riches services que les laïcs, et notamment les femmes, rendent dans tous les domaines de la vie de l'Eglise.

Cette évolution entraîne cependant aussi quelques difficultés. Celles-ci se manifestent de façons différentes dans les diocèses en Suisse du fait que les traditions et mentalités, les cursus de formation et les ressources financières et, partant, les possibilités d'engagement dans les diocèses sont très différents. Nous devons apprendre et expérimenter cette collaboration nouvelle entre prêtres et laïcs, dans l'esprit de la théologie des ministères.¹ Nous nous trouvons au cœur de ce processus qui se déroule différemment en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et au Tessin. Ceci apparaît plus clairement là où des agents pastoraux laïcs œuvrent en pastorale avec un contrat de travail. Les enjeux touchent cependant tous les engagements professionnels en pastorale, y compris chez les diacres. Car, en fin de compte, hier comme aujourd'hui, le ministère du prêtre demeure déterminant dans la charge pastorale. Il en résulte des difficultés de délimitation et d'identité personnelle. Cet

¹ Dans son discours remis aux évêques suisses le 1^{er} décembre 2014, le Pape François écrit à propos du travail professionnel ou bénévole des laïcs dans l'Eglise : «La mission des laïcs dans l'Église a, en effet, une grande place, car ils contribuent à la vie des paroisses et des communautés chrétiennes, que ce soit comme professionnels ou comme volontaires. Il est bon de valoriser et de soutenir leur engagement, tout en maintenant bien la distinction entre le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel. Sur ce point j'encourage à poursuivre la formation des baptisés sur les vérités de la foi et leur implication dans la vie liturgique, paroissiale, familiale et sociale, en choisissant avec soin les formateurs. Vous permettrez ainsi aux laïcs de se situer en vérité dans l'Église, d'y prendre leur place et de faire fructifier la grâce reçue au baptême, pour marcher ensemble vers la sainteté et pour le bien de tous.»

élément ainsi que les profondes mutations dans les paroisses, unités pastorales, secteurs pastoraux et services catégoriels se répercutent dans différentes initiatives, revendications, plaintes et également publications².

L'amalgame des fonctions de prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs, que l'on constate ici ou là, ne se justifie ni au niveau biblique ni en théologie sacramentelle. Il ne mène à rien dans la pratique, car il ne permet pas de vivre la complémentarité dans la collaboration entre les différents engagements en pastorale. Lorsqu'il y a dilution et nivellement des spécificités des vocations et des profils professionnels, la pastorale des vocations perd, elle aussi, sa base. Il en résulte une confusion qui se traduit dans les faits par une « cléricisation » de nombreux théologiens laïques et une « laïcisation » de nombreux prêtres. L'«Eglise cléricale» que le Concile Vatican II voulait dépasser en renouvelant la théologie de l'apostolat des laïcs se poursuit ainsi de façon inversée.

Le principe de service prévalant dans le Nouveau Testament constitue le fondement de tout ministère dans l'Eglise. Tout ministère est service. Nous rappelons par la même occasion que les ministères des prêtres, des diacres et des laïcs diffèrent fondamentalement les uns des autres même s'ils sont tous au service de l'édification du Corps du Christ³: le corps a de nombreux membres mais tous n'ont pas la même fonction (cf. Rom 12,4). La structure sacramentelle de l'Eglise fait que tous les fidèles participent ensemble, par le sacrement du baptême et de la confirmation, au triple ministère du Christ (prêtre, roi, prophète) ; pour les diacres et prêtres s'y ajoute la participation que leur confère le sacrement de l'ordre. Surtout durant la célébration de la Messe qu'il préside toujours à la place du Christ, la tête de l'Eglise, le prêtre témoigne que tout dans l'Eglise vient du Christ.⁴ Cette mission et ce rôle du prêtre sont toujours indispensables aujourd'hui, même si les conditions ont changé. Un de ses mandats est de prononcer l'homélie lors de la Sainte Messe, durant laquelle on ne peut séparer la table de la Parole de la table du Pain.⁵

Nous avons conscience des limites que nous imposons dans le quotidien de la vie des communautés paroissiales par les normes que nous fixons. Nous savons que les fidèles ont souvent des attentes,

² Cf. pour la Suisse : Commission de planification pastorale de la Conférence des évêques suisses (Ed.), *Pastorale : des professions en mutation*, St-Gall, Editions SPI, 2014.

³ Cf. Instruction interdicastérielle sur quelques questions concernant la collaboration des laïcs au ministère des prêtres du 15 août 1997; Constitution dogmatique du Concile Vatican II sur l'Eglise «Lumen Gentium» du 16 novembre 1964, n° 10.

⁴ Cf. Décret du Concile Vatican II sur le ministère et la vie des prêtres «Presbyterorum Ordinis» du 7 décembre 1965, n°2.

⁵ Cf. Directoire homilétique du 29 juin 2014 de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, n° 5.

auxquelles nous ne pouvons pas répondre, et nous savons également que les prêtres, tout comme les théologien(ne)s laïques, ont parfois un emploi du temps surchargé. C'est pourquoi nous souhaitons vous encourager à déléguer les tâches qui ne relèvent pas du sacrement de l'ordination ou de la mission particulière donnée par l'évêque (*missio canonica*). Il faut pour cela de la confiance. Mais ainsi la vie de l'Eglise sera celle du peuple de Dieu, à laquelle tous ses membres peuvent et doivent contribuer à travers leurs charismes et services, dans le cadre de la structure sacramentelle et du droit de l'Eglise.

Nous, évêques, vous remercions de votre ministère dans nos diocèses, et nous vous souhaitons de l'accomplir sous la bénédiction de Dieu.

Fribourg, le 2 septembre 2015

Les Evêques suisses